

Règlements à bord de l'autobus scolaire

L'autobus scolaire est une extension de l'école. Par conséquent, les élèves qui sont à bord de l'autobus scolaire doivent respecter le code de conduite en tout temps.

Certains comportements peuvent mener à une suspension de l'accès au service de transport scolaire.

Responsabilités des élèves

- Respecter le code de conduite de l'école
- Obéir rapidement à tous les ordres du conducteur ou de la conductrice, y compris l'attribution des sièges, au besoin
- Demeurer assis en faisant face à l'avant en gardant ses pieds, mains et objets pour soi
- Monter et descendre de l'autobus de façon ordonnée
- S'abstenir de parler de manière inutilement bruyante ou tapageuse et d'utiliser un langage vulgaire ou blasphématoire
- Garder les mains, les bras, la tête et le corps à l'intérieur de l'autobus
- Se garder de boire ou manger dans l'autobus (cela permet de respecter les préoccupations en matière de santé et de sécurité, comme les allergies alimentaires et les étouffements, en plus de maintenir la propreté dans l'autobus)
- Éviter d'encombrer l'allée avec de quelconques obstacles, y compris les jambes et les sacs ;

Responsabilité des parents

- S'assurer que son enfant connaît les règlements relatifs au transport en autobus, à la montée, durant le trajet et à la descente ;
- Appuyer l'école et la compagnie d'autobus scolaire pour toute question portant sur la discipline et les conséquences qui pourraient découler des actions de son enfant;
- S'assurer que son enfant porte une tenue convenable par rapport aux conditions météorologiques, pendant qu'il ou elle attend l'autobus ;
- Être responsable de la sécurité et du comportement de son enfant jusqu'à ce qu'il ou elle monte dans l'autobus le matin et immédiatement après sa descente de l'autobus ;
- Règle de communication : les parents doivent s'adresser directement à la compagnie de transport. En l'absence de réponse de leur part, les parents communiquent avec la direction de l'école qui fait elle-même les suivis nécessaires avec le transporteur puis le lien avec les parents. Dans des cas urgents, la direction du transport du CSF est impliquée pour réaliser les suivis.
- En cas de vandalisme, les parents sont financièrement responsables des dommages causés par leur enfant aux autobus.

En cas de non-respect des attentes, les étapes suivantes seront mises en œuvre pour rectifier la situation.

- 1) L'élève recevra un avertissement verbal de la part du conducteur ou de la conductrice
- 2) Une place assignée sera attribuée à l'élève
- 3) Avertissement écrit – les parents devront signer l'avertissement écrit afin que l'élève puisse retrouver son privilège de transport scolaire. L'école communiquera avec les familles impliquées
- 4) Deux jours de suspension du privilège du transport d'autobus
- 5) Cinq jours de suspension du privilège du transport d'autobus
- 6) Suspension pour un temps indéterminé

La suspension du service de transport scolaire n'implique aucunement l'arrêt des services éducatifs. Les parents sont responsables de transporter leur enfant à l'école.

Nom de mon enfant : _____

Nous avons lu et compris les règlements de l'autobus et mon enfant accepte de les respecter en tout temps.

Signature du parent : _____

Date : _____